

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Préavis municipal no 26/2021-2026

1. En Chise – Route de Prilly – Route de Marcolet – Route de la Carrière :
adoption du projet d'aménagement routier.
2. En Chise – Route de Prilly – Route de Marcolet – Route de la Carrière :
adoption de la désaffectation partielle du domaine public cantonal,
rétrocession partielle de terrain du DP no 8 (domaine public cantonal) et
immatriculation d'une nouvelle parcelle privée communale « A »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie les 30 août, 1^{er} et 7 septembre 2022, à la salle Sorge du bâtiment administratif. Elle était composée de :

Bernard Barmaz, RESOC
Valentin Blondel, CDC
Guy-Paul Bosson, ROLC
Alexandre Brélaz, RESOC, président de la Commission
Emilien Ducommun, SC
Arlette Regamey, CDC
Nicole Schopfer, SC

La Commission siégeant à plusieurs reprises, les suppléant-es ont été convoqué-es, conformément à l'art. 35 al. 2 du Règlement du conseil communal (2021). Ont ainsi participé :

Michelle Beaud, CDC (suppléante)
Fabien Dousse, SC (suppléant)
Johnny Noll, ROLC (suppléant)
Rémi Schweizer, RESOC (suppléant)

Lors de la première séance, la Municipalité était représentée par :

Laurent Bovey, Syndic, en charge du dossier « En Chise »
Nathalie Jaton, Municipale, dicastère « Infrastructures, Environnement et Voirie »

Ils étaient accompagnés de :

Représentants de l'administration communale :

Jacques Liaudet, chef du service de l'urbanisme
Eloi Chevalier, urbaniste – service de l'urbanisme
Grégoire Stigler, urbaniste – service de l'urbanisme

Représentants de partenaires extérieurs :

Juliette Bousquet, Transitec
Yvon Allain, Plarel

Table des matières

A. PREAMBULE	3
B. ANALYSE DU PREAVIS.....	3
1. Objet du préavis	3
2. Propos introductifs.....	3
3. Présentation : Projet Routier (Juliette Bousquet, Transitec).....	3
4. Oppositions	5
C. POSITIONNEMENT DE LA COMMISSION	5
1. Points de discussion	5
2. Vœux de la commission	6
3. Vote sur les conclusions du préavis.....	6
D. PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION	7

A. PREAMBULE

En préambule, la Commission tient à remercier les municipaux présents, M. Liaudet et ses collaborateurs, ainsi que l'ensemble des personnes présentes pour les présentations précises et synthétiques effectuées (Annexe 1), ainsi que pour les réponses précises apportées à l'ensemble des questions posées.

Elle relève en particulier la qualité de rédaction du présent préavis et la complétude des informations présentées.

B. ANALYSE DU PREAVIS

1. Objet du préavis

Ce préavis traite de l'aménagement routier autour du quartier En-Chise (P.A. du quartier dans le préavis 25/2021-2026) ainsi que de l'adoption de la désaffectation partielle du domaine public cantonal (rétrocession partielle de terrain du DP n°8). L'étude vise à promouvoir des axes de mobilité douce autour du quartier, bordé par les route de Prilly, de Marcolet et de la Carrière.

2. Propos introductifs

Ce préavis est la continuité du préavis N°25/2021-2026 qui traite du P.A. du quartier En-Chise. Au vu du lien entre ces deux préavis, en cas de refus du précédent, celui-ci devient caduc.

La Municipalité aimerait souligner qu'elle souhaite et négocie afin que le BHNS soit prolongé jusqu'au quartier Oassis en faisant un rebroussement en empruntant le pont surplombant la RC171 (chemin de Cloalet). Plusieurs éléments liés à la réalisation de ce tracé sont intégrés dans ce préavis (augmentation d'une piste réservée aux transports public dans les deux sens).

3. Présentation : Projet Routier (Juliette Bousquet, Transitec)

Le projet s'inscrit dans un contexte plus large de mutation de l'ouest lausannois décliné dans le PALM et le PDI. Des nouvelles dessertes de transports publics attractives, de forte densité et performantes sont prévues pour desservir efficacement le quartier grâce à deux arrêts prévus à proximité du quartier en En-Chise (arrêt Crissier-Place Centrale prévu pour 2025 et arrêt Crissier-Lentillières prévue pour 2025-2035).

En raison de la centralité du quartier et de sa situation sur un axe fort pour la mobilité douce, des liaisons cyclables seront créés afin d'assurer des cheminements sécurisés et attractifs. Les cheminements piétons seront aussi améliorés pour mieux relier le quartier Oassis aux autres sites et quartiers importants de la commune.

Dans le futur, la confédération via les études faites par l'OFROU, prévoit deux nouvelles jonctions, à Chavannes et à Ecublens. Celles-ci permettront de mieux répartir le trafic au sein de l'ouest lausannois en conservant les usagers le plus longtemps possible sur l'autoroute, ce qui aura pour conséquence positive directe d'abaisser le trafic sur la route RC82 (galerie de Marcolet).

Plusieurs projets de réaménagement sont prévus aux alentours :

- Réaménagement de la place centrale de Crissier et création deux giratoires (2025)
- Réaménagement du carrefour En Praz (2030-2035)
- Réaménagement de la route de Crissier avec l'arrivée du BHNS :
 - Phase 1 jusqu'à l'arrêt place Centrale en 2025
 - Phase 2 jusqu'à Bussigny (2030-2035)

La réalisation du P.A. permet de concrétiser plusieurs liaisons de mobilité douces qui sont entre autres :

- 3 sur la route RC82 (au nord de la galerie Marcolet), dont 2 nouvelles :
 - Une liaison souterraine est prévue entre le milieu nord-sud du quartier Oassis et au deux tiers nord-sud du quartier En-Chise ;
 - Une nouvelle liaison au sud du carrefour RC82-Chemin des Lentillières.
- 2 sur la route de la carrière (déjà existantes)

La traversée ouest <-> est entre Oassis et l'administration communale sera ainsi facilitée et permettra de créer des liens entre les poches urbaines.

En termes de desserte en transport public, le quartier En-Chise sera desservi par la ligne 54 à l'arrêt Chisaz (fréquence: 1 bus par heure), par la ligne du BHNS à l'arrêt place Centrale (fréquence prévue: de 8 à 10 bus par heure) et par les lignes actuelles à l'arrêt Bré (fréquence de 6 bus par heure pour la ligne 18 et de 4 par heure pour la ligne 32).

Le périmètre du projet routier correspond aux réaménagements induits directement par le P.A. ou sur la parcelle du P.A. :

- La route de la Carrière pour intégrer le carrefour d'accès ;
- La galerie de Marcolet (RC82 - hors tunnel) pour intégrer le carrefour d'accès ;
- Le cheminement des modes doux le long de la RC251 situé sur la parcelle ;
- Les bretelles situées sur la parcelle.

A noter que le réaménagement du carrefour En-Praz et de la RC251 ne font partie du projet routier.

Il est important de noter qu'il y a deux phases du projet routier. A l'extrême nord-est de la parcelle, là où se trouvent actuellement les bretelles arrivant sur la route de la Carrière, il est prévu en phase 1 de :

- Réduire la taille des bretelles au niveau de l'arrivée sur la route de la Carrière pour un aménagement plus urbain et moins routier afin de ralentir les véhicules empruntant cet axe ;
- De garder le cheminement mode doux créé en 2022 au niveau des bretelles même si celui-ci n'est pas optimal car il est temporaire.

Dans la phase 2, réalisable après la mise en place des ronds-points sur la place Centrale, plusieurs grands changements sont prévus :

- Suppression des deux bretelles au sud du pont de la Carrière ;
- Aménagement d'un nouvel axe direct et sans coupure de mobilité douce permettant une liaison continue et sécurisée du carrefour En-Praz jusqu'au carrefour la Rue des Alpes en passant sous le pont de la Carrière.

Les études du PP10 ont montré la nécessité de supprimer les bretelles lors l'arrivée de la 2^{ème} étape du BHNS. Par ailleurs, si la Municipalité souhaitait construire le bâtiment communal sur le terrain rétrocédé gratuitement par le Canton avant les travaux de prolongation du BHNS, les bretelles seraient supprimées.

Le giratoire qui sera créé pour la première 1^{er} étape du BHNS permet de conserver l'ensemble des mouvements utilisant aujourd'hui les bretelles. L'accessibilité locale est donc peu modifiée par rapport à la situation actuelle.

Le long de RC82 au nord de la galerie de Marcolet, le carrefour sera modifié afin de permettre l'accès à l'un des deux parkings souterrains d'En-Chise. Les voies de présélections seront modifiées et créées pour permettre l'accès et la sortie du quartier En-Chise. Une traversée piétonne est ajoutée au sud du carrefour et permet d'améliorer la traversée de la route cantonale. Au niveau de la sortie du parking, des feux de signalisation seront installés dans le parking et un passage piéton régulé devant.

Le deuxième parking sera accessible par la route de la Carrière et sera complété par un accès à un quai de déchargement qui sera utilisé pour la future superette (hauteur prévue pour les camions, utilisation 1 à 2 fois par jour, hors des périodes de forte affluence piétonne et routière). Il est important de noter que les traversées piétonnes ne sont pas situées dans la zone de manœuvre. Les petites livraisons seront possibles à travers le parking.

Au niveau de l'aménagement le long de la RC251, il est prévu d'utiliser le terrain compris dans le périmètre du P.A. d'En-Chise. Le trottoir actuel sera donc reculé, ce qui permettra de donner suffisamment de place pour le BHNS.

La voie de mobilité douce le long de RC251 sera d'environ 6 mètres de large, ce qui permettra d'avoir une bande cyclable bi-directionnelle de 3 mètres sur tout le tracé. Une zone verte de 2 mètres (incluant des arbres, des places vélos non goudronnées et des places non goudronnées mais stabilisée pour les véhicules pompiers selon le concept validé par l'ECA), séparera la voie de mobilité douce de la route. A terme, il est prévu qu'un total de 1300 places vélos soit créés dans le quartier.

La prévision la plus pessimiste prévoit une augmentation limitée du trafic sur le réseau qui serait de quelques pourcents sur les axes RC251 et RC82 et de 4% sur la route de la Carrière (sauf entre le pont de la Carrière et l'entrée du deuxième parking qui serait de 16%). La suppression des bretelles sud du pont de la Carrière fera dévier environ 3000 véhicules par jour.

4. Oppositions

Les réponses aux oppositions ont été passées en revue. Elles présentent de nombreux éléments d'informations qui sont une source importante de compréhension de ce dossier. Il est relevé qu'un soin particulier a été apporté à leur rédaction. Leur lecture n'apporte pas de demande de précision complémentaire.

C. POSITIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. Points de discussion

Plusieurs éléments font l'objet de discussions, et pour certains de questions écrites à la Municipalité. Les questions et les réponses sont reproduites à l'Annexe 2. En complément à cette annexe, les principaux points effectivement discutés en commission sont détaillés ci-dessous.

Prolongation du BHNS

La commission accueille favorablement les démarches entreprises par la Municipalité en vue de la prolongation du BHNS jusqu'au pont Migros. Elle l'encourage à continuer à agir en ce sens.

Places pour les deux roues motorisées (question 4)

Les places pour deux roues en surface du quartier sont limitées à la mobilité douce (vélos mécaniques et électriques). La Municipalité confirme que des places pour les deux roues motorisées seront prévues dans le parking public souterrain, répondant ainsi à une préoccupation émise par plusieurs membres de la commission.

Livraisons en surface (question 6)

La Municipalité confirme dans sa réponse à la question 6 que toutes les livraisons liées au quartier se feront par l'intérieur des parkings, contrairement à ce que laisse entendre le préavis en p.4. L'art. 2.5 du règlement du Plan d'affectation est d'ailleurs très clair sur ce point, puisqu'il limite explicitement les véhicules de service aux « véhicules de secours, de déménagement et d'entretien ».

La commission adhère à cette définition et souhaite que la Municipalité s'engage à limiter au maximum la circulation de véhicules en surface.

Passage de la RC 82 (question 7)

Ce point est abondamment discuté et fait l'objet du vœu n°1 (voir le détail ci-dessous).

2. Vœux de la commission

L'étude du préavis conduit la commission à proposer 2 vœux concernant le projet routier. Ces vœux sont détaillés et numérotés ci-dessous.

Traversée de la RC 82 (p.5 du préavis)

Le passage inférieur (escaliers et ascenseurs) entre les quartiers Oassis et En Chise, mentionné à la p.5 du préavis, a fait débat. Des commissaires soulignent l'intérêt d'un passage enterré, notamment pour la sécurité des enfants. D'autres mettent en avant les coûts qu'impliquerait une telle option. Pour certain-e-s commissaires, l'absence de rampe constitue une rupture dommageable pour les itinéraires cyclistes. Le service de l'urbanisme a confirmé que la réalisation d'une rampe n'était pas possible, notamment en raison des exigences d'accès pour les personnes à mobilité réduite (voir la réponse écrite reproduite à l'annexe 2, question 7).

L'alternative d'une traversée en surface est discutée. Cela correspond à une proposition de la cellule de pilotage technique du SDOL, à laquelle le Canton s'est montré défavorable pour le moment. Une étude du bureau Transitec conclut pourtant à la faisabilité technique d'un tel passage en surface, qui permettrait de garantir le fonctionnement du carrefour En Praz. D'après le service de l'urbanisme, une telle option n'est pas absolument nécessaire dans la mesure où l'itinéraire principal de mobilité douce est situé le long de la route cantonale. Une traversée en surface serait néanmoins plus fluide et plus logique en termes de mobilité douce. Cette question fera l'objet d'études complémentaires lors de la phase de réalisation. Il n'est pas impossible que le Canton revienne sur sa position à ce moment-là, si le fonctionnement du carrefour En Praz peut effectivement être garanti.

Compte tenu de ces éléments, la commission émet le vœu suivant :

Vœu n°1 :

La commission est favorable à poursuivre les réflexions sur une traversée en surface alternative ou complémentaire au passage inférieur tel que prévu à la p.5 du Préavis. Elle encourage la Municipalité à poursuivre les discussions en ce sens avec le Canton.

Murets anti-bruit le long de la RC 82

Vœu n°2 :

La commission souhaite une mise en place de panneaux phono-absorbants le long de la RC82 sur tous les murets qui seront créés à partir de l'embouchure nord de la galerie de Marcolet (selon la présentation faite en séance de commission), afin de limiter au mieux les nuisances sonores que le trafic routier engendre.

3. Vote sur les conclusions du préavis

La commission vote séparément sur les différentes conclusions du préavis. Ses recommandations sont les suivantes :

1. D'adopter le projet d'aménagement routier En Chise – Route de Prilly – Route de Marcolet – Route de la Carrière

Adopté à la majorité : 5 voix pour, 2 abstentions.

2. D'adopter la désaffectation partielle du domaine public cantonal, rétrocession partielle de terrain du DP n°8 (domaine public cantonal) et immatriculation d'une nouvelle parcelle privée communale « A » En Chise – Route de Prilly – Route de Marcolet – Route de la Carrière

Adopté à la majorité : 5 voix pour, 1 contre, 1 abstention

- 3A. D'adopter les réponses aux oppositions *collectives 1 à 3* déposées dans le cadre des enquêtes publiques du volet routier et foncier

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

NB : deux commissaires se récusent

- 3B. D'adopter les réponses aux *autres* oppositions déposées dans le cadre des enquêtes publiques du volet routier et foncier

Adopté à la majorité : 5 voix pour, 2 abstentions

D. PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Au vu de l'examen des éléments développés ci-dessus, la Commission chargée de l'étude du préavis de la Municipalité no 26/2021-2026, vous recommande, conformément aux votes détaillés au point précédent, d'adopter le Préavis 26/2021-2026.

Crissier, le 11 septembre 2022,

Le président – rapporteur

Alexandre Brélaz

Annexes :

1. Présentations de Mme Bousquet lors de la séance du 30 août 2022
2. Questions complémentaires et réponses du Syndic (sélection des questions relatives à ce préavis)